

Lyon, 19 décembre 2017

## **Lancement de la concertation avec les professionnels du transport et les représentants du monde économique sur la Zone à Faibles Emissions**

David Kimelfeld, Président de la Métropole de Lyon ouvrait hier matin, à l'Hôtel de Métropole, la concertation avec les professionnels du transport et les représentants du monde économique sur la mise en œuvre de la zone à faibles émissions, l'une des actions clés du plan Oxygène de la Métropole de Lyon, visant à améliorer la qualité de l'air sur le territoire.

Après une première réunion de présentation et d'échanges avec les élus de la Métropole en date du 6 novembre, il s'agit de la deuxième étape du processus de dialogue impulsé par la Métropole de Lyon. *« Nous sommes engagés dans une démarche de co-construction et de concertation, a insisté David Kimelfeld, car si nous avons l'obligation de répondre à un véritable enjeu de santé publique, il n'est pas question de déstabiliser les entreprises du territoire et notamment les entreprises de transport directement concernées par la prochaine mise en œuvre de cette zone à faibles émissions. Pour nous, il s'agit de tenir les 2 bouts de la chaîne : ne pas faillir dans la mise en application de la ZFE car les enjeux sont trop importants, nous n'avons pas le droit d'échouer contre la pollution de l'air ; mais surtout ne pas agir sans, et encore moins contre, les professionnels concernés qui seront des partenaires incontournables dans la mise en application de cette politique au service de la qualité de vie de nos concitoyens et de l'attractivité de notre agglomération »*

La pollution de l'air est la 1<sup>ère</sup> préoccupation environnementale des Français et, au niveau de la métropole lyonnaise, deux polluants posent problème :

- Les dioxydes d'azote : 47 700 habitants ont été exposés à des valeurs supérieures au seuil réglementaire en 2016
- Les particules fines : si 100% de la population de la Métropole est bien sous le seuil réglementaire français, 93% de la population de l'agglomération est exposée à une moyenne annuelle supérieure au seuil fixé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Pour Marie-Blanche Personnaz, directrice d'ATMO Rhône-Alpes, *« Il est important de continuer à agir pour la qualité de l'air dans la Métropole de Lyon. Il s'agit bien entendu d'un enjeu majeur de santé publique, mais également d'un enjeu économique et d'attractivité ; il faut savoir par exemple que la pollution de l'air coûte à la collectivité 460 € par habitant et par an. Par ailleurs, il est de plus en plus urgent de se mettre en conformité avec la réglementation européenne sous peine d'une condamnation dont une partie devrait être réglée par la Métropole de Lyon. »*

Service Presse Métropole de Lyon :  
Régis Guillet – [rguillet@grandlyon.com](mailto:rguillet@grandlyon.com)  
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94  
[www.grandlyon.com/presse](http://www.grandlyon.com/presse)



### **Afin d'améliorer la qualité de l'air, la Métropole de Lyon a déjà mis en œuvre de nombreuses actions complémentaires :**

- 1 Md€ d'investissement dans l'offre de transports en commun pour 2015-2020
- Extension du réseau de voies cyclables (770 km aujourd'hui, 1 000 km en 2020)
- Développement de l'offre d'autopartage avec Bluely et Citiz LPA et incitation au covoiturage avec la plateforme [www.covoituragegrandlyon.com](http://www.covoituragegrandlyon.com)
- Doublement des zones de circulation apaisée d'ici 2020
- Déclassement de l'A6/A7 entre Limonest-Dardilly au nord et Pierre-Bénite au sud
- Aides à la rénovation thermique des logements grâce à la plateforme ECORENO'V (3 000 logements rénovés, 7 Millions d'euros investis par la Métropole)
- Développement du réseau de chaleur urbain (en 2017 : 70 000 logements raccordés et de la chaleur provenant à 57% d'énergie renouvelable et de récupération ; objectif 2030 : doublement des logements desservis et 65 % d'énergie renouvelable)
- Mise en place de la prime air-bois pour le remplacement des chauffages au bois individuels non performants (une prime de 500 € à 1 000 € pour remplacer son chauffage ; objectif 2020 : 3 200 appareils remplacés)

### **La ZFE vient en complément des actions déjà engagées afin de protéger les populations les plus exposées aux particules fines et au dioxyde de carbone.**

- La ZFE sera un périmètre à l'accès interdit aux véhicules les plus polluants.
- Pour distinguer les niveaux de pollution des véhicules, la Métropole s'appuiera sur les vignettes CRIT' AIR instituées par l'État ;
- Les véhicules concernés seront les Poids Lourds et les Véhicules Utilitaires Légers, qui représentent aujourd'hui 25 % des kilomètres parcourus sur notre territoire, mais sont responsables de 60 % des émissions de dioxyde d'azote.

La concertation initiée avec les professionnels du transport et les représentants du monde économique d'une part, et avec les élus d'autre part, permettra d'affiner de manière collective, le périmètre précis de la ZFE, la progressivité de l'interdiction d'accès à la ZFE, les dérogations envisageables, ainsi que les mesures d'accompagnement à mettre en place pour aider les professionnels concernés par cette mesure.

### **Le calendrier de la concertation et de la mise en œuvre :**

- De décembre 2017 à mars 2018 avec les territoires et les professionnels
- Mars 2018, bilan de la concertation
- Avril à juin 2018, consultation réglementaire

Pour Thierry Philip, Vice-président de la Métropole de Lyon en charge de l'environnement, de la santé et du bien-être dans la ville, « avec la ZFE, notre objectif est de diminuer par deux le nombre de personnes exposées à un excès de dioxyde d'azote et de ramener l'ensemble de la population sous les seuils réglementaires et sanitaires d'exposition d'ici 2030. »

Service Presse Métropole de Lyon :  
Régis Guillet – [rguillet@grandlyon.com](mailto:rguillet@grandlyon.com)  
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94  
[www.grandlyon.com/presse](http://www.grandlyon.com/presse)